REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°..2008-538..DU..29..SEPTEMBRE 2008
Chargeant **Monsieur Jean Alexandre HOUNTONDJI**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur **Goundé Désiré ADADJA**, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, pour la période du 15 au 21 septembre 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement.

D E C R E T E

Article 1er : Pour la période du 15 au 21 septembre 2008, Monsieur Jean Alexandre HOUNTONDJI est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication, des Technologies de l'Information et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Goundé Désiré ADADJA.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2008

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – SGG 2 – AN : 2 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MDCCNT/PR : 4 Autres Ministères : 26 – Départements : 12 – JORB : 1

Tél : (229) 21 31 22 27/21 31 57 29 – Fax : 21 31 59 31 Site Web : www.communication.gouv.bj
01 BP 120 Cotonou email : ministre@communication.gouv.bj